

Recrudescence de la rougeole en Nouvelle-Aquitaine

Point de situation du 14/05/19

La rougeole est surveillée par la déclaration obligatoire. Les données ici, extraites de la base nationale de Santé publique France, sont provisoires à la date de l'analyse, le 13/05/19 (données en S19 non consolidées). Elles n'incluent pas les cas de rougeole post-vaccination ni les cas ne remplissant pas les critères de définition de cas de rougeole : association de fièvre, éruption et conjonctivite ou toux ou signe de Koplik, puis confirmation biologique par sérologie ou PCR pour permettre de classer les cas. En Nouvelle Aquitaine, un foyer de cas est apparu depuis la semaine 18-2019, lié à la participation à la foire aux jambons, ayant eu lieu du 18 au 21 avril 2019.

Points clés

Confirmation de l'augmentation cas dans la région depuis le début mai.

- En Nouvelle Aquitaine : 86 cas depuis janvier 2019, avec 45 cas déclarés depuis la semaine 18 contre 3 cas les 2 semaines précédentes ; au total, 20 cas ont été hospitalisés.
- En France : 1070 cas au depuis le 1^{er} janvier 2019, dont 340 hospitalisés (32 %), 77 départements ont déclaré au moins 1 cas, avec 94 nouveaux cas déclarés en semaine 18 essentiellement liés au foyer des Pyrénées atlantiques (foire aux jambons).
- En Europe : environ 35 000 cas en 2019
- Autres éléments :
 - Circulation des génotypes D8 et B3 (CNR Rougeole)
 - Pour rappel, couverture vaccinale insuffisante en Nouvelle Aquitaine : 73-85 % avec 2 doses à 24 mois (cible : 95 % pour éliminer la maladie)

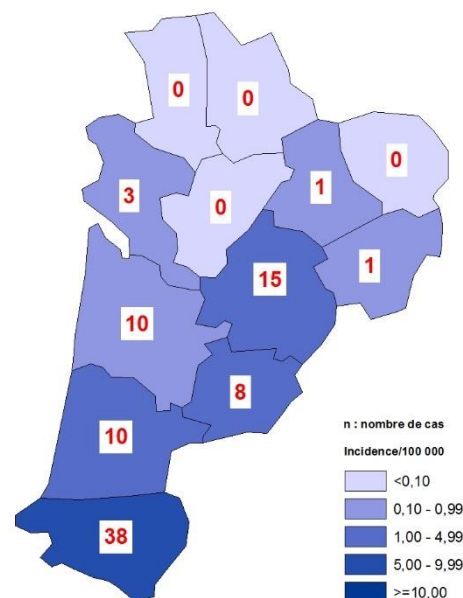
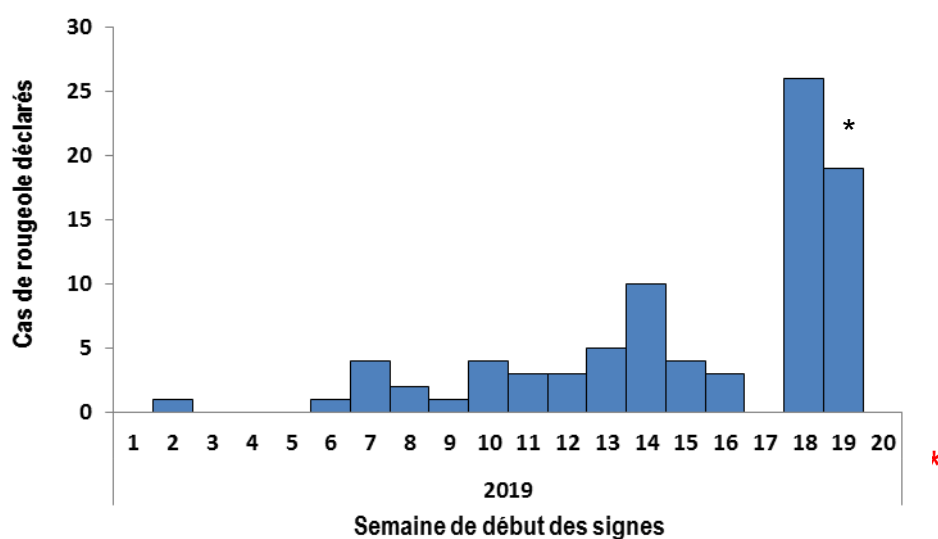


Figure 1 – Nombre de cas de rougeole et incidence, par département en Nouvelle-Aquitaine, 1^{er} janvier 2019 – 14 mai 2019 (n=86)



* NB : les données en S19 ne sont pas consolidées

Figure 2 – Distribution hebdomadaire des cas de rougeole déclarés par semaine de début des signes, selon le département de résidence, en Nouvelle Aquitaine, 1^{er} janvier – 14 mai 2019 (n= 86)

Tableau 1 – Caractéristiques des cas déclarés de rougeole, Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier– 14 juin 2019 (n= 86)

Les indicateurs	n	%
Nombre de cas	86	
Dont cas hospitalisés	20	23,3
Dont cas admis en réanimation	0	
Dont décès	0	-
Données démographiques		
Sex-ratio (H/F)	0,9	
Age médian (années)	21,5	
Confirmation biologique		
Cas confirmés biologiquement	18	20,9
Cas liés épidémiologiquement	16	18,6
Cas cliniques	52	60,5
Statut vaccinal* (n=55)		
Cas non vaccinés ou vaccinés 1 dose	38	74,5

*sur cas de plus d'un an et nés après 1980, avec statut vaccinal connu

Cas épidémiologique : cas lié à un cas confirmé

Cas clinique : cas sans confirmation biologique

Recommandations

Le 23 avril 2018 : évolution de la stratégie de gestion en cas d'épidémie de rougeole du HCSP :

<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=651>

Chez les nourrissons et les enfants : administration d'une 1^{re} dose de vaccin ROR à l'âge de 12 mois et une 2nd dose avant l'âge de 2 ans. Un rattrapage vaccinal (total de 2 doses de vaccin triple) est recommandé pour toute personne âgée de plus de 24 mois et née depuis 1980.

En savoir plus <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>; et pour la vaccination avant l'âge de 12 mois suite à l'arrêt de commercialisation du vaccin monovalent ROUVAX : https://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2018-04/recommandation_vaccination_contre_la_rougeole_avant_lage_de_12_mois_suite_a_larret_de_commercialisation_du_vaccin_monovalent.pdf

Autour d'un cas de rougeole

- **Déclaration du cas à l'ARS au 0809 400 004 ou par mail ars33-alerte@ars.sante.fr**

- Vaccination des sujets contacts réceptifs âgés de plus de 6 mois dans les 72 heures suivant le contage.

- Prophylaxie par immunoglobulines polyvalentes par voie intra veineuse dans les six jours suivant le contage, recommandée pour les nourrissons âgés de moins de 6 mois nés de mères non immunes, les nourrissons âgés de 6 à 11 mois n'ayant pu être vaccinés dans les délais ainsi que les personnes à risque de rougeole grave : immunodéprimés, femmes enceintes ne pouvant être vaccinées. En savoir plus : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=548>

Eviction du cas recommandée pendant toute la période de contagiosité, à savoir jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ; le rattrapage vaccinal, tel que préconisé ci-dessus, réalisé dans les 72 heures qui suivent le contact avec un cas, peut éviter la survenue de la maladie chez la personne vaccinée.

Pour en savoir plus

Epidémie au niveau national : <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-prevention-vaccinale/Rougeole/Points-d-actualites>

Sur la vaccination : www.vaccination-info-service.fr

Sur la prévention : www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

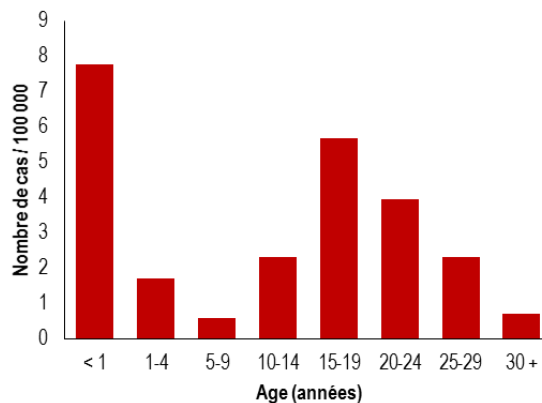


Figure 3 – Incidence et nombre de cas de rougeole déclarés par groupe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier– 14 juin 2019 (n= 86)

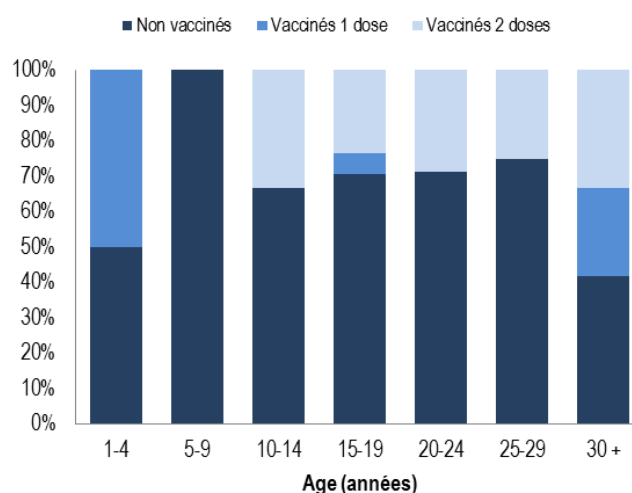


Figure 4 – Proportion de cas (de plus d'un an et nés après 1980) selon le statut vaccinal (connu) et la classe d'âge, Nouvelle-Aquitaine, 1er janvier– 14 juin 2019 (n= 86)

Directeur de la publication : François Bourdillon, Santé publique France

Responsable de la Cire Nouvelle-Aquitaine : Stéphanie Vandentorren

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

Cire Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :

103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :

4 rue Micheline Ostermeyer - 86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54